

RÉSIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 673 /SEC.

Objet:

Astrida, le 27 mars 1951.-



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre n°1.104/Cab.Sûreté du 2-3-1951,  
j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me  
communiquer copie de votre 3.274/Cab.Sûreté du 12-12-1950  
non reçue à Astrida.

L'Administrateur de Territoire,  
ANTONISSI W.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
du Congo Belge  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

U S U M B U R A .-

S/couvert de Mr le Résident du Ruanda à KIGALI.-